

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PORTANT SUR LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VAL-CENIS (SAVOIE)

En application des dispositions de l'arrêté n°31 de M. le Maire de Val-Cenis (Savoie) en date du 16/03/2026, le projet de de Plan Local d'Urbanisme sera soumis à enquête publique du lundi 20 avril 2026 à 10h00 au vendredi 29 mai 2026 à 16h00, soit 40 jours.

Le dossier d'enquête sur support papier sera mis à disposition du public afin que chacun puisse prendre en connaissance en mairie siège de Val-Cenis à Termignon, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00, hors jours fériés.

Il sera également consultable sur le site internet de la Commune de Val Cenis à l'adresse suivante : <https://www.commune-valcenis.fr/les-enquetes-publiques-et-consultations/> et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/7197/>

Pour permettre la consultation dématérialisée du dossier d'enquête publique, un poste informatique sera à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie siège de Val-Cenis selon les horaires habituels d'ouverture indiqué ci-dessus.

Mme Alexandra VALETON et M. Alain VINCENT ont été désignés respectivement commissaire enquêtrice et commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Val-Cenis :

Le lundi 20 avril de 10h à 12h30 à Termignon,

Le samedi 25 avril de 9h30 à 12h30 à Lanslebourg,

Le lundi 4 mai de 14h30 à 18h30 à Lanslevillard,

Le lundi 11 mai de 14h à 16h30 à Sollières,

Le jeudi 21 mai de 15h30 à 17h30 à Bramans,

Le vendredi 29 mai de 14h à 16h à Termignon.

Des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en mairie siège de Val-Cenis à Termignon, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 9h30 à 12h et le vendredi de 14h à 17h hors jours fériés ;
- en mairie déléguée de Bramans le lundi et jeudi de 15h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h hors jours fériés ;
- en mairie déléguée de Sollières-Sardières le lundi et jeudi de 14h à 16h30 hors jours fériés ;
- en mairie déléguée de Lanslebourg le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h hors jours fériés ;
- en mairie déléguée de Lanslevillard le lundi, mardi et vendredi de 13h30 à 16h hors jours fériés.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être :

- consignées dans l'un des 5 registres d'enquête papier ;
- consignées dans le registre d'enquête dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7197/> ;
- adressées par courrier, jusqu'au vendredi 29 mai 2026 16h (cachet de la poste faisant foi), au siège de l'enquête : Mairie de Val-Cenis - COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, rue de la Parachée, Termignon, 73 500 VAL-CENIS avec la mention [ NE PAS OUVRIR ] ;
- adressées par mail, à l'adresse suivante : [enquete-publique-7197@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7197@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7197/> dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électronique seront consultables au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par la commission d'enquête.

L'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLU et l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L 122-1 et L 122-7 du code de l'environnement sont portés dans le dossier soumis à l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Val-Cenis et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune et sur le site d'enquête publique dématérialisée <https://www.registre-dematerialise.fr/7197/> .

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Val-Cenis délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de M. le Maire de Val-Cenis et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.